

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 V. 371 Vœu relatif à une prise en charge urgente des usagers de crack sur le secteur de Dispositif Square Porte de la Villette

Le Conseil de Paris,

Considérant l'opération d'évacuation de la scène de trafic et de consommation de crack, menée le vendredi 24 septembre 2021 par la Préfecture de Police, sur instruction du Ministre de l'Intérieur, pour déplacer consommateurs et trafiquants du carrefour des rues Riquet et d'Aubervilliers vers le Square Forceval situé porte de la Villette ;

Considérant qu'elle a été menée sans information ni concertation préalable avec les élu.e.s de Paris, Aubervilliers et Pantin, et n'a fait l'objet d'aucune réunion préparatoire avec les acteurs de l'accompagnement social et de la réduction des risques, contrairement aux engagements pris dans le cadre du Plan Crack signé en mai 2019 ;

Considérant la présence quotidienne de 150 à 200 personnes dépendantes du crack sur le Square Forceval situé porte de la Villette dans un état de vulnérabilité extrême ;

Considérant la présence entre 15 et 30 femmes consommatrices de crack ;

Considérant les violences rapportées dont elles sont victimes ;

Considérant les températures hivernales que nous allons connaître entre 1° et 7° dans les semaines à venir ;

Considérant le besoin éprouvé par les personnes de créer des abris de fortune et des feux pour se réchauffer ;

Considérant la nécessité de proposer à minima de l'eau et des collations ;

Considérant le nombre important de personnes sans solution d'hébergement ou de logement à Paris (2829 personnes décomptées lors de la Nuit de la Solidarité du 25 au 26 mars 2021, dont 42% seulement déclarent avoir vu un médecin pendant les 6 derniers mois) ;

Considérant les actions de la Ville : opérations quotidiennes de nettoyage, maraudes de médiation, coordination des maraudes de réduction des risques, et des interventions sociales des CAARUD par la mission métropolitaine des conduites à risques (mission interdépartementale 75 – 93), aide alimentaire, actions qu'il convient de saluer ;

Considérant l'installation d'un bus sanitaire financé par l'ARS IDF le 29 novembre, installation qu'on se doit aussi de saluer ;

Considérant le plan crack 2019 à 2021 signé le 27 mai 2019 par la préfecture de la région Ile-de-France, la préfecture de police de Paris, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), l'agence régionale de santé (ARS), la Ville de Paris et le parquet de Paris ;

Considérant les avancées, les réussites mais aussi les retards pris notamment en matière de création d'espaces de repos, d'hébergement médicalisé, de soins de suite, d'unités d'hébergement spécialisé, de prise en charge somatique et psychiatrique ;

Considérant le besoin urgent de plusieurs espaces de repos répartis dans Paris afin de permettre aux personnes, de jour comme de nuit, de dormir, se reposer, socialiser... ;

Considérant qu'à ce jour seuls deux espaces de repos ont ouvert dans le 18^e arrondissement, l'un sous le périphérique, porte de la Chapelle, entouré par un important dispositif policier, et l'autre, au sein du Sleep In à proximité du jardin d'Éole dont les locaux ont subi un incendie ;

Considérant que la problématique du crack doit se traiter également au niveau interdépartemental voire francilien ;

Considérant le besoin de réponse sanitaire et sociale à court, moyen et long termes ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Émet le vœu que la Ville de Paris :

- Interpelle l'Agence Régionale de Santé et la préfecture de région Ile-de-France pour qu'elles reprennent leur rôle de planification sanitaire et de pilotage des réponses apportées à la problématique du crack.
- Interpelle la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, le Département de la Seine-Saint-Denis et la Préfecture de Région Ile-de-France pour l'élaboration d'un plan crack métropolitain.
- Sollicite en conséquence le Préfet de la région Ile-de-France pour :
 - o Qu'il mette en place un comité de suivi spécialement dédié au Square Forceval, visant à prendre en compte ce que vivent les riverains, et à apporter des solutions pérennes d'aides et

d'accompagnements aux usagers de drogues présents plus précisément concernant la coordination de l'aide alimentaire sur place, la mise en place de maraudes 7 jours sur 7 en direction des femmes présentes sur le site, la recherche d'hébergements d'urgence – y compris dans le parc privé locatifs – et les réponses pérennes de prise en charge des usagers de drogue et de lutte contre les trafics de stupéfiants, en lien avec l'ensemble des acteurs impliqués (Agence Régionale de Santé, associations de la Réduction des risques et des dommages, collectivités territoriales, Parquet, Métropole du Grand Paris, etc...).

- Soutienne, dans une logique francilienne, les initiatives des collectivités territoriales et associe les collectivités territoriales concernées au nouveau Plan crack.